

# AIDE-MÉMOIRE

## PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE FÉDÉRALE:

### SUBVENTION CANADIENNE POUR DES MAISONS PLUS VERTES

#### INFORMATION DE BASES

- Inscription automatique avec Rénoclimat
- Maximum de 5000 \$ par habitation
- Doit être résidence principale (preuves demandées)
- Entreprendre **au moins une rénovation** qui :
  - est admissible **ET**
  - Recommandée dans le rapport du conseiller en efficacité énergétique
- Les travaux admissibles doivent avoir été réalisés **après le 1<sup>er</sup> décembre 2020**

#### MISE EN GARDE :

Cet aide-mémoire ne remplace pas les critères officiels du programme. Le site web du fédéral prévaut en tout temps sur le présent document ou tout autre document fournis par Legault-Dubois. Legault-Dubois agit à titre d'agent-livreur du programme.

**Legault-Dubois n'est en aucun cas responsable des critères d'admissibilité ou de la distribution des aides financières.**

Pour plus de détails sur le programme fédéral de subventions, consultez le site :

[canada.ca/subvention-maisons-plus-vertes](https://canada.ca/subvention-maisons-plus-vertes)

#### CRITÈRES GÉNÉRAUX:

- Tous produits utilisés doivent être achetés au Canada (ou en ligne par un distributeur situé au Canada).
- Obligatoire de fournir les factures détaillées pour chaque amélioration réalisée.
- Les subventions accordées ne peuvent pas dépasser le coût total investi pour chaque mesure individuelle figurant sur la facture.
- Les subventions couvrent les taxes ainsi que le coût de base des travaux.
- Les subventions sont complémentaires au programme Rénoclimat et ne peuvent s'additionner. Le montant le plus avantageux sera pris en compte.
- Conserver factures et documents reliés au programme **jusqu'au 31 mars 2028**.
- Habitation à usages multiples : seule la partie résidentielle est admissible aux subventions.
- Rallonge : Non admissible aux subventions.



Legault•Dubois

INSPECTION ET EXPERTISE DE BÂTIMENT

603, Blvd. Taschereau, La Prairie, QC, J5R 1V5  
514.286.0550 | [legault-dubois.ca](https://legault-dubois.ca)

## CRITÈRES RELATIFS AUX ÉQUIPEMENTS :

- L'adoption de *mesures de résilience*\* et l'installation de thermostats doivent être liées à une autre mesure admissible afin d'obtenir des subventions.
- La subvention pour les thermostats exclut les nouvelles installations de thermopompes.
- Les équipements achetés doivent répondre aux critères d'admissibilité et figurer sur la liste des modèles admissibles qui se trouve sur le site officiel du programme.
- Subventions pour thermopompes Energy Star : Pas admissibles au Québec.
- Portes et fenêtres : Conserver les étiquettes Energy Star sur le vitrage jusqu'à la visite du conseiller.
- Tous les systèmes mécaniques et électriques, à l'exception des thermostats, doivent être installés par un professionnel certifié.
- Fortement recommandé d'obtenir une preuve du permis de pratique du professionnel.
- Si une attestation s'applique à vos rénovations, se procurer le formulaire d'attestation (disponible sur le site du programme), confirmant que :
  - L'installation d'un système électrique ou mécanique a été effectuée par un professionnel formé et agréé.
  - Un système géothermique a été installé conformément aux normes de la CSA.
  - La thermopompe a été dimensionnée pour l'ensemble de votre maison.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ APPLICABLES AUX IRLM (IMMEUBLE RÉSIDENTIEL À LOGEMENTS MULTIPLES)

- **Être propriétaire occupant**
- Évaluation **complète** du bâtiment obligatoire (tous les logements)
- Subventions de thermopompes et chauffe-eau non applicables
- Multiplicateur de subventions : installations de systèmes d'énergie renouvelable et mesures de résilience. Non applicable pour les thermostats
- Des montants maximums par bâtiment et propriétaire sont applicables selon les travaux
- **Bâtiments comportant plusieurs propriétaires :**
  - Chaque propriétaire doit faire une demande de subvention individuelle.
  - Les remboursements pour les mesures relatives à l'enveloppe du bâtiment doivent être réclamés par un seul propriétaire et ne peuvent être divisés.

\*mesures de résilience : Voir les détails du programme en ligne pour les définitions des mesures admissibles



**Legault•Dubois**  
INSPECTION ET EXPERTISE DE BÂTIMENT

603, Blvd. Taschereau, La Prairie, QC, J5R 1V5  
514.286.0550 | legault-dubois.ca